



# Consultation thématique mondiale sur les inégalités

Rapport de la discussion en ligne sur l'égalité des sexes

**« Une société qui néglige ses femmes [et filles] finira par se négliger elle-même. » Manase Chiweshe, Afrique du Sud**

**Résumé** Alors que nous approchons de la date cible des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), il est de plus en plus évident que bien que des progrès aient été réalisés dans certains domaines, ils n'ont pas été égaux ni équitables. L'égalité des sexes, un objectif fondamental du développement, et que l'on retrouve dans tous les autres domaines, reste à conquérir. Il est donc nécessaire qu'un engagement fort pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles soit placé au cœur du programme de développement de l'après-2015. Mais cette fois il conviendra de se concentrer sur les facteurs structurels à l'origine des inégalités fondées sur le

sexe, notamment les normes et comportements sociétaux discriminatoires vis-à-vis des femmes. Concrètement, cela nécessitera une action dans six domaines prioritaires (voir le Cadre 1)<sup>i</sup>. L'égalité des sexes est possible : ensemble nous pouvons travailler à éliminer les inégalités prédominantes dans les sociétés aussi bien pauvres que riches, pour construire un avenir où tous les êtres humains profiteront du développement sur un pied d'égalité.

## Cadre 1 : Domaines prioritaires pour l'égalité des sexes

1. La lutte contre toute forme de violence sexiste;
2. La garantie des droits sexuels et liés à la procréation des femmes et de l'accès à des soins de santé de qualité;
3. Le décret et le respect des lois en faveur de l'égalité des sexes et la suppression des lois, polices et pratiques nocives pour les femmes et les filles;
4. La priorité de l'accès à une éducation de qualité et à la formation professionnelle pour toutes les femmes et filles, notamment celles des groupes socialement exclus;
5. La garantie d'une participation totale des femmes dans la société, notamment à la vie économique, juridique, sociale et politique de leurs communautés;
6. L'application de politiques économiques et sociales contribuant à la concrétisation de l'égalité des sexes en accord avec les principes des droits de l'homme.

**Introduction** Dans le cadre de la Consultation thématique sur les inégalités, ONU-Femmes et l'UNICEF, en partenariat avec la société civile, ont organisé ensemble une discussion en ligne mondiale sur l'égalité des sexes. La consultation avait pour objectif de recueillir la voix de personnes du monde entier, en leur demandant de partager via le forum leurs points de vue et idées sur un monde sans inégalités. A l'heure où nous rédigeons ces lignes, plus de 2 600 personnes ont déjà rejoint le forum, dont des centaines qui contribuent directement à la discussion en ligne sur l'égalité des sexes<sup>ii</sup>. Les questions essentielles et les messages clés issus de cet échange animé qui a eu lieu du 3 octobre au 2 novembre 2012 sont synthétisés ci-dessous.

### Les voix et les problèmes soulevés<sup>iii</sup>

**« Pour que les femmes soient considérées comme des membres égaux et responsables de la société, aucun aspect de leur intégrité physique, psychologique ou sexuelle ne**

**doit être compromis ».** *Anonyme.* Voici l'un des problèmes les plus couramment exprimés, avec près de quatre commentaires sur dix la première semaine faisant au moins une allusion aux violences sexistes ou aux violences à l'encontre des femmes et des filles en particulier. De nombreux participants ont décrit des situations dans leur pays d'origine et ont expliqué comment la violence et l'intimidation étaient systématiquement et délibérément employées à l'encontre des femmes afin d'empêcher toute autonomie et toute égalité des droits et des chances. Les sanctions sont souvent inadaptées et imposées de manière non uniforme, et les victimes sont systématiquement marginalisées. Un évident consensus apparaissait entre les participants : l'égalité des sexes ne pourra être conquise avant de régler les problèmes relatifs aux violences sexistes.

**« ...la participation des femmes aux affaires et à la politique est inférieure à la norme au NIVEAU MONDIAL. »** *Niki d'Irise.* Un second consensus s'est opéré quant à l'importance de la participation totale et égale des femmes

dans la société, notamment dans la vie économique, juridique, sociale et politique des communautés. Les commentaires attiraient l'attention sur l'un des obstacles majeurs à la participation totale des femmes à la société et demandaient des politiques et des programmes, notamment des interventions ciblées pour promouvoir et accroître le contrôle des femmes sur les actifs et l'accès aux perspectives économiques, ainsi que des mesures temporaires spéciales (des quotas par exemple) afin d'accroître le nombre de femmes aux postes de direction.

**« L'un des principaux facteurs d'inégalité est la normalisation de la culture machiste dans la société et son solide ancrage dans les institutions » Xenia Diaz.** De nombreux exemples ont été donnés quant au pouvoir des normes sociales dans la justification et le maintien de l'inégalité des sexes et des hiérarchies sociales. Les participants ont expliqué que les normes sociales qui prescrivent des postes de subalternes aux femmes posent des barrières à leur participation entière dans les sociétés; que les normes sociales ont pour effet d'excuser les violences faites aux femmes et de justifier l'impunité; qu'elles véhiculent et légitiment les pratiques discriminatoires comme le mariage forcé et précoce, les mutilations génitales féminines (MGF) et la préférence pour les fils; et qu'elles sont utilisées pour justifier la banalisation de l'attribution de certaines tâches aux hommes ou aux femmes, en particulier le principe selon lequel le travail des services est le domaine des femmes et non des hommes. Les participants ont affirmé que l'éducation des femmes et des filles au sujet de leurs droits et de leur valeur propre, ainsi que les programmes ciblés directement sur les hommes constituaient d'importantes stratégies pour remédier aux normes et pratiques discriminatoires. Les structures juridiques qui défendent et promeuvent les droits des femmes doivent également être renforcées, et les ressources pour financer les efforts mobilisées. Les lois et les pratiques néfastes pour les femmes et les filles doivent être abolies.

**« A 12 ans, j'ai la sensation que l'éducation est un facteur déterminant pour les filles. L'éducation est un droit de naissance et elles ne doivent pas avoir à se battre pour l'obtenir. » Kehkashan Basu.** L'égalité des sexes en matière d'éducation, une cible clé des OMD, a été largement définie comme une des priorités permanentes. Davantage d'efforts sont nécessaires pour atteindre les laissés-pour-compte, en particulier les filles de groupes exclus de la société. Le droit à une éducation de qualité doit être garanti indépendamment du revenu, du sexe, de la race/ethnie, de la religion ou du

lieu de naissance ou de résidence. Nombreux ont été ceux qui ont aussi exprimé la nécessité d'une plus large participation des filles dans des domaines où elles sont clairement sous-représentées, notamment dans le secteur des sciences et des technologies. D'autres ont insisté sur la nécessité de normes, relations et structures sexospécifiques comme éléments centraux du cursus scolaire, afin de remettre en question et de changer les stéréotypes sexospécifiques négatifs et de garantir que les principes d'égalité des sexes soient inculqués aux filles et aux garçons dès le début de leur vie.

**« Trop souvent les hommes pensent que les acquis des femmes se font à leurs dépens; c'est tout simplement faux et cette manière de penser constitue un véritable obstacle à un progrès réel. L'égalité des sexes doit représenter un bénéfice mutuel ».** Anonyme. Une autre remarque exprimée à plusieurs reprises concerne la nécessité de considérer l'égalité des sexes comme un processus d'extension des droits et des chances pour les femmes et les hommes et non comme un jeu à somme nulle, où les droits et les chances d'un groupe sont limités au profit d'un autre. Avec l'égalité des sexes, il s'agit de créer des conditions où les femmes et les hommes ont le droit et la capacité de réaliser tout leur potentiel humain. Le rôle des hommes et des garçons dans la promotion de l'égalité des sexes a été largement exprimé comme nécessaire mais trop souvent négligé. Les programmes qui impliquent concrètement les hommes et les garçons doivent être appuyés et étendus.

**« Nous savons que les domaines social et économique ne sont pas séparés. [...] Nous savons que le fonctionnement de l'économie a un impact sur la problématique hommes/femmes. » Valeria Esquivel.** Cette citation et d'autres semblables mettaient en avant l'interdépendance entre « le social » et « l'économique » et mettait en garde contre l'idée selon laquelle la **problématique hommes/femmes** est distincte du mécanisme de l'économie. Certains soutenaient que le cadre de développement de l'après-2015 devait encourager une mesure des prestations de services non payées et remettre en question l'idée selon laquelle ce travail n'est pas productif. Toujours dans cette idée, de nombreux commentaires bien argumentés abordaient la nécessité d'influencer le cadre général de la politique macroéconomique et en particulier les politiques fiscales, commerciales, monétaires et de développement. Elles sont souvent présumées « non sexistes » mais, dans les faits, elles perpétuent les inégalités entre les sociétés, et en leur sein, notamment l'inégalité des sexes.

**« Il faut comprendre qu'il s'agit d'un paradigme qui continuera de créer l'exclusion et la pauvreté [...]. Nous devons moins penser au monde que nous voulons ou dont nous avons besoin, qu'à une manière de créer le monde nécessaire à toutes les générations présentes et futures et à une planète en bonne santé et paisible ». Marta Benavides, El Salvador.** Les stratégies de croissance qui épuisent les ressources environnementales et rendent les conditions de vie plus dangereuses et vulnérables doivent être remises en question. Nous ne pouvons plus ignorer l'impact de ces politiques sur la durabilité de l'écosystème et notre responsabilité vis-à-vis de la prochaine génération. Comme le soulignait un des commentaires, le cadre de développement de l'après-2015 doit chercher une solution au problème de tension entre « la consommation de matières premières toujours plus importante d'une part, et la capacité des sociétés à prendre soin des individus et des écosystèmes dans lesquels ils vivent d'autre part ».

**« Les OMD ne sont pas fondés sur une approche de droits. Ils n'ont pas réussi à aborder de manière adéquate les inégalités qui sont souvent masquées à cause d'une focalisation sur un ensemble de cibles nationales ». Bethan, Marie Stopes International.** De nombreux participants à la discussion ont soulevé la nécessité d'une approche profondément ancrée sur les droits de l'homme pour le cadre de développement de l'après-2015. Le cadre de l'après-2015, a-t-on dit, doit créer une nouvelle vision, qui fasse ressortir les liens entre les politiques économiques et sociales, qui insiste sur le devoir des Etats relatifs aux droits de l'homme et qui dépasse l'approche limitée qui caractérisait les OMD. Ce nouveau cadre doit révéler où des efforts ciblés sont nécessaires, afin que tous les individus bénéficient du développement.

**« Lorsque nos droits sont garantis, y compris nos droits sexuels et liés à la procréation, nous sommes mieux armés pour prendre des décisions libres et éclairées concernant notre santé, notre bien-être et notre avenir. » Youth Coalition for Sexual and Reproductive Rights.** La nécessité de reconnaître la santé et les droits sexuels et liés à la procréation des femmes a constitué un thème récurrent. Les participants ont appelé à la mise en place complète du Programme d'action de la conférence internationale sur la population et le développement, en particulier les dispositions relatives à l'accès universel à des services de santé de qualité, complets et sans exclusion, notamment l'accès à la contraception moderne; l'éradication de la mortalité infantile, post-infantile et maternelle; la

prévention et le contrôle de la pandémie de VIH/SIDA; et l'éducation sexuelle complète pour tous les jeunes.

**« Les filles les plus défavorisées sont handicapées, vivent dans les communautés les plus pauvres, appartiennent à des groupes autochtones ou minoritaires ». Noreen.** Les obstacles particuliers auxquels se heurtent les femmes des groupes vulnérables et défavorisés, notamment les femmes et les filles handicapées, les femmes âgées, migrantes, et appartenant à des groupes autochtones ou à des communautés rurales pauvres ont été très présents dans les discussions. Le consensus s'est fait sur la nécessité d'une compréhension et d'un examen plus approfondi de la manière dont les multiples formes de discriminations à l'encontre des femmes et des filles se manifestent dans les pays et des facteurs structurels qui en sont à l'origine. Un ensemble holistique de données ventilées est nécessaire pour découvrir les causes profondes de la limitation des droits des femmes et des filles au sein de groupes spécifiques.

**« L'utilisation respectueuse de la terre et de ses ressources est inextricablement liée aux violations des droits de l'homme à l'encontre des femmes et à la perpétuation de la pauvreté » Lobi RedHawk, Gray Panthers.** D'après les remarques faites par les participants au forum, il est clair que les questions relatives à la terre et aux droits de succession sont d'une importance capitale pour les femmes, en particulier les femmes des régions rurales et des communautés autochtones. La participation et la représentation accrue des femmes dans la planification et l'élaboration de politiques sur l'utilisation des terres, l'investissement dans des services sociaux et financiers (notamment via des coopératives gérées par des femmes), le développement et l'application de cadres juridiques pour un accès égal à la terre et le soutien de la productivité des femmes locales et l'innovation faisaient partie des recommandations formulées pour faire tomber les barrières au développement auxquelles se heurtent les femmes et les filles dans les communautés rurales pauvres et les femmes à qui l'on a traditionnellement refusé le contrôle et l'accès aux terres.

### **Recommandations et conclusion**

De nombreuses questions ont été soulevées au cours de cette discussion d'un mois, mais certains domaines ont été prédominants. Les six domaines de priorité notés à partir des résultats reçus sont synthétisés dans le Cadre 1. Mais l'égalité des sexes ne peut se limiter à ces domaines; une réorganisation des structures qui génèrent et perpétuent l'inégalité des sexes est nécessaire. Une transformation

demande une nouvelle approche, ancrée dans les principes des droits fondamentaux, égalité et non-discrimination, mais également une approche qui reconnaît que l'égalité des sexes ne peut être atteinte que si les femmes et les hommes s'impliquent et que leurs droits sont pleinement respectés.

Une revendication est apparue clairement, celle d'un processus transparent, sans exclusion et participatif, où la véritable participation des femmes et des hommes est facilitée, avec des mécanismes au niveau local, national et global pour la définition des priorités, le suivi des évolutions et la responsabilisation des gouvernements.

Enfin, si certains se sont interrogés sur l'approche de la définition d'objectifs, les participants ont soutenu d'une manière générale 1) un objectif spécifique axé sur la réponse à apporter aux formes les plus répandues et fondamentales d'inégalité des sexes; et 2) l'intégration complète de l'inégalité des sexes dans le cadre du plan de

développement de l'après-2015, avec des cibles et des indicateurs qui déterminent non seulement les moyennes nationales, mais aussi les inégalités de revenu par sexe et en croisant le critère du sexe avec d'autres formes d'inégalités.

**Le message général** L'égalité des sexes demeure un objectif non atteint dans toutes les sociétés, riches et pauvres; il s'agit d'une condition nécessaire au développement durable; et sans elle les objectifs de développement plus larges ne pourront être atteints.

La discussion était modérée par Ginette Azcona, d'ONU-Femmes, Nicole Bidegain de Development Alternatives with Women for a New Era (DAWN), Emily Esplen de Womankind Worldwide, Rosa G. Lizarde de la Feminist Task Force (FTF) de l'appel global à l'action contre la pauvreté, Kate McInturff d'Amnesty International, et Ranja Sengupta du Third World Network.

---

<sup>i</sup> Les domaines prioritaires ont été déterminés grâce au compte des mots clés et à une analyse qualitative de toutes les remarques soumises et postées dans la discussion en ligne sur l'égalité des sexes. L'échange fut riche et varié, cette liste n'est donc en aucun cas exhaustive, elle a plutôt pour objectif de mettre en avant certains des problèmes/domaines les plus évoqués.

<sup>ii</sup> Au moment de la rédaction de ce document, 2 697 personnes s'étaient inscrites sur le site Addressing Inequalities, 372 commentaires avaient été postés sur la discussion sur l'égalité des sexes. 56 pour cent d'entre eux provenaient de participantes de sexe féminin, 38 pour cent de participants de sexe masculin.

<sup>iii</sup> Remarque : Les crochets indiquent qu'une modification ou une insertion ont été faits au sein d'une citation.

**AVERTISSEMENT :** Les résultats, interprétations et conclusions exprimés dans le résumé de la discussion sont ceux des participants à la discussion et ne reflètent pas nécessairement les politiques ou points de vue de l'UNICEF, d'ONU-Femmes, des Nations Unies ou des organismes des participants.